



République Française

Département de la Charente-Maritime

Communauté de communes des Vals de Saintonge

Conseil Communautaire du 26 juin 2017

COMPTE RENDU

L'an deux mille dix sept, le vingt six juin , le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vals de Saintonge, dûment convoqué le 19 juin 2017, s'est réuni en séance plénière à Salle des fêtes de Saint-Hilaire sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GODINEAU, Président de la Communauté de Communes des Vals de Saintonge.

Délégués présents :

Francis BOIZUMAULT, Philippe JOUVE, Nadine BUREAU, Rémi LAMARE, Philippe MARC, Charles BELLAUD, Eliane SALMON, Stéphane CHEDOUTEAUD, René ESCLOUPIER, Claude BOULETREAU, Jean-Marie BENOIST, Marie-Agnès BEGEY, Jacques BARON, Corinne IMBERT, Annie POINOT-RIVIERE, Francis BRUNET, Pierre ARNAUD, Jean-luc DUGUY, Serge MARCOUILLE, Gérard PASQUET, Didier COSSET, Marilyne BAILLARGUET, Michel ROBINEAU, Joël RICHARD, Michel SAUNIER, Jean-François PANIER, Daniel JOLLIVET, Gérard LAMIRAUD, Odile MEGRIER, Francis LAROCHE, Maurice VIGNERON, Jocelyne RÉ, Pascal SAGY, Emmanuelle CAIVEAU, Daniel TRICOT, Thierry GOUJEAUD, Jean-Claude DRAHONNET, Pierre GEOFFROY, Jacques ROUX, Corinne ETOURNEAU-GREGOIRE, Jacky RAUD, Alain INGRAND, Joël WICIAK, Jacques CHAMPENOIS, Maurice PERRIER, Jean-Michel CHARPENTIER, Michel FILLEUL, Marcel GUYONNET, Patrick XICLUNA, Madeleine PENE, Micheline BERTHELOT, Jean-Yves GROLLEAU, Georges MONBRUN, Jacques BIZOT, Pierre DENECHERE, Ornella TACHE, Dominique BOUIN, Claude PILET, Henri AUGER, Didier BASCLE, Patricia LOIZEAU, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Philippe BARRIERE, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Frédéric EMARD, Annie PEROCHON, Marie-Isabelle HUGON, Guy BRUNET, Dominique GUILLON, Claude GENEAU, Jean-Claude GODINEAU, Sylviane DORNAT, Paulette MARCOUILLER, René DUGIED, Denis GRATEAU, Claire DRILLAUD, François BOURGEOIS, Pierre TEXIER, Marie-Claude CHIRON, Jean-Bernard MARCHAND, Suzette MOREAU, Brigitte ALTER, Pierre-Yves ANDRE, Francis FONTAN, Didier FOUQUET

Absents excusés ayant donné procuration :

Claude RULLAND donne pouvoir à Claude BOULETREAU
Jean-Michel GAUTIER donne pouvoir à Jean-luc DUGUY
Jacky BINEAU donne pouvoir à Alain INGRAND
Jean-Louis RICHAUDEAU donne pouvoir à Sylviane DORNAT
James CHAIGNEAU donne pouvoir à Annie PEROCHON
Daniel BARBARIN donne pouvoir à Cyril CHAPPET
Matthieu GUIHO donne pouvoir à Philippe BARRIERE
Jean MOUTARDE donne pouvoir à Dominique GUILLON
Natacha MICHEL donne pouvoir à Françoise MESNARD
Myriam DEBARGE donne pouvoir à Jacky RAUD
Michel JARNOUX donne pouvoir à Yolande DUCOURNAU
Renée BONNEAU donne pouvoir à Georges MONBRUN
Serge LAHAYE donne pouvoir à René DUGIED

Absents :

Frédéric BAUDOUIN, Philippe LACLIE, Véronique PERIGNON, Bernard GOURSAUD, Gérard LACOSTE, Stéphanie GRIMAUD, Roland NAZET, Jean-Paul AUGUSTIN, Christian PEROT, Alain VILLENEUVE, Jean-Marie BOISNIER, Françoise GUERET, Jean-Jacques POUPARD, Michel GARNIER, Daniel DARDILLAT, Christian GRATEREAU, Martine LANCIANI, Clément PIOCHAUD, Philippe BRANDY, Virginie LUCQUIAUD, Yves-Luc GAILLARD, Thierry GIRAUD, Sylvette GEOFFROY, Maxime SEYFRIED, Maurice PINEAU, Gaëlle TANGUY, Marylène JAUNEAU, Anne-Marie BREDECHE, Jean-Louis BORDESSOULES, Anne DELAUNAY, Hénoch CHAUVREAU, Thierry TRICARD, Jean-Pierre CHATELIER, Jacques GOGUET, Hélène CHAUNUX, Patrick REVEILLAUD, Suzanne FAVREAU, Joël DABOUT, Pierre MARTINEAU, Alain BERTIN, Alain RULLIER, Claude BEGEON, Pierre BOUILLON

Secrétaire de séance :

Madame Annie PEROCHON

Assistaient à la séance : GIRAUD-HERAUD Emmanuelle

ROSIER Renaud

BEBIEN Marie-Paule

HOUET Patricia

GILBERT Jérôme

SERRA Johanna

GUIBERTEAU Cécilia

FLOCH-RUJU Valérie

Nombres de membres :

En exercice : 143

Présents : 87

Votants : 95

Pouvoirs : 13

Rappel de l'ordre du jour :

| | |
|--|----|
| • Affaires sociales..... | 1 |
| ◦ Mise en œuvre d'une Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales..... | 1 |
| ◦ Aménagement d'une Aire de grand passage - Demandes de subventions - Modification du plan de financement..... | 2 |
| • Energie..... | 3 |
| ◦ Candidature Appel à Projets "Territoires à Energie Positive" (TEPOS)..... | 3 |
| • Environnement..... | 6 |
| ◦ FDGDON 17 : projet de convention pour la lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles 2017..... | 6 |
| • Administration générale..... | 7 |
| ◦ Cyclad - déchetterie de Saint-Savinien - avenant au procès-verbal de mise à disposition | 7 |
| • Ressources humaines..... | 8 |
| ◦ Régime indemnitaire - modification de la délibération..... | 8 |
| • Projets..... | 10 |
| ◦ Dojo communautaire - Acquisition immeuble situé à Beauvais Sur Matha..... | 10 |
| • Tourisme..... | 11 |
| ◦ Désignation d'un membre pour représenter le territoire à l'Assemblée Générale de Charentes Tourisme..... | 11 |

Secrétaire de réunion : Madame Annie PEROCHON

Affaires sociales

Mise en œuvre d'une Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales

La CAF offre des services diversifiés aux familles et accompagne les partenaires du territoire pour :

- aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants ;
- accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie ;
- créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles

L'action de la CAF s'adapte aux besoins de chaque territoire. Elle consiste notamment à mobiliser les partenaires dans une dynamique de projet pour garantir l'accès aux droits sur des champs d'intervention partagés : l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation locale et la vie des quartiers, le logement et l'amélioration du cadre de vie, et l'accès aux droits.

La convention territoriale globale (CTG) est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

Elle se concrétise par la signature d'un accord entre la CAF et la Collectivité.

L'animation de ce travail s'inscrit dans une dynamique transversale et doit permettre d'optimiser la stratégie et les moyens pour répondre à 3 grands enjeux :

- Renforcer l'accès aux droits,
- Améliorer l'accès aux services,
- Favoriser la vie sociale et la participation des habitants.

A cet effet 2 séminaires ont eu lieu le 14 mars et le 4 avril. La participation d'une trentaine de d'acteurs a permis de décliner des objectifs et d'amorcer des réflexions autour d'actions structurantes. Ces objectifs et actions sont le socle de la proposition de convention CTG entre la CAF et Vals de Saintonge Communauté.

Afin de poursuivre ce travail, il convient d'autoriser le Président à signer une convention en ce sens avec la CAF et de formaliser la mise en place d'un système de gouvernance.

En conséquence, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer une convention territoriale globale avec la CAF
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Départ de Messieurs Pilet, Grolleau et Benoît à 19h40, avant le vote.

- Pour : 97
- Contre : 0
- Abstention : 0

Aménagement d'une Aire de grand passage - Demandes de subventions - Modification du plan de financement

Vu la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage ;

Vu la compétence de la Communauté de communes portant sur l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil (permanentes et de grand passage) des gens du voyage ;

Vu le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage en cours d'élaboration ;

Vu les grands passages programmés en Vals de Saintonge pour l'été 2017 ;

Vu l'inexistence d'un terrain adapté à l'accueil des grands passages.

Vu le Plan Prévisionnel d'Investissement voté le 6 mars 2017.

Vu le règlement de la DETR 2017 portant sur les aires d'accueil et de grand passage,

Vu le règlement du FSIPL 2017 portant sur le développement des infrastructures en faveur de la mobilité,

Vu la délibération de Vals de Saintonge Communauté du 20 mars 2017 approuvant le projet d'aménagement d'une aire de grand passage, son plan de financement et autorisant le Président à solliciter les subventions,

Monsieur le Président expose les modifications du plan de financement générées par une

évolution du Code de l'Urbanisme soumettant ce type d'aménagement à l'obtention d'un Permis d'Aménager.

Le nouveau Plan de financement (HT) est le suivant :

| Dépenses | | Recettes | | |
|--------------------|--------------------|--------------------|-------|---|
| Postes de dépenses | Montants HT | | | |
| Raccordement eau | 410,40 € | 15 839,51 € | DETR | 20% du montant d'investissement initial |
| Électricité | 40 492,59 € | 47 518,52 € | FSIPL | 60% |
| Métallerie | 6 089,00 € | 15 839,51 € | CDC | 20 % |
| Terrassement | 30 235,55 € | | | |
| Honoraires | 1 970,00 € | | | |
| Total | 79 197,54 € | 79 197,54 € | | |

En conséquence, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire :

- d'approuver le projet exposé ci-dessus, ainsi que son plan de financement prévisionnel modifié.
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les aides financières mentionnées : DETR 2017, FSIPL Contrat de Ruralité 2017.
- de préciser que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Principal pour l'année 2017.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Départ de Messieurs Pilet, Grolleau et Benoît à 19h40 avant le vote.

Départ de Monsieur Charpentier avant le vote.

- Pour : 92
- Contre : 3
- Abstention : 1

Energie

Candidature Appel à Projets "Territoires à Energie Positive" (TEPOS)

La Région et l'ADEME lancent en 2017 un nouvel appel à projets pour les territoires de Nouvelle-Aquitaine afin d'accompagner les collectivités engagées dans les démarches de territoires à énergie positive (TEPOS).

L'approche TEPOS en Nouvelle-Aquitaine est une démarche territoriale de planification énergétique et de mise en œuvre d'actions concrètes en faveur de la transition énergétique. Cette dernière repose sur la sobriété et l'efficacité énergétique pour consommer moins et mieux ainsi que la production énergétique renouvelable en exploitant les ressources du territoire, l'innovation et la décentralisation.

Vals de Saintonge Communauté est d'ores et déjà engagée sur les voies privilégiant un

développement local durable, protecteur de son environnement :

- Schéma de Développement Économique 2014-2019 porteur d'ambition en terme d'accompagnement de la Transition énergétique par la création de synergies entre artisanat et réhabilitation énergétique ou l'accompagnement aux nouveaux modes de consommation notamment en lien avec le développement des circuits-cours, des initiatives et de l'économie solidaire.
- programme LEADER 2014-2020 portant sur la création de valeur ajoutée à partir des ressources locales dont la stratégie est de prendre en compte la transition énergétique à hauteur de 25 % de la maquette financière de façon transversale au sein des axes définis.
- Contrat de Ruralité, où la Communauté de Communes intègre dans ses objectifs clefs la transition écologique et énergétique et les mobilités locales et l'accessibilité au territoire.

La démarche TEPOS constitue ainsi une opportunité intéressante pour conforter et structurer l'action politique de la communauté de communes en faveur de la transition énergétique sur le territoire.

Dans ce sens, la Communauté de Communes a élaboré un dossier d'intention qui a été pré-sélectionné par le comité de sélection de la Région et de l'ADEME et bénéficie d'une AMO pour monter le dossier de candidature final attendu pour le 8 septembre 2017. Le bureau d'étude Auxilia a été mandaté par la Région et l'ADEME pour accompagner la Communauté de Communes dans la définition d'un plan d'actions sur 3 ans (2018-2020) permettant de répondre aux objectifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte :

- réduction de la consommation primaire de 30 % et d'énergie finale de 20 % mini pour 2030
- réduction de la consommation d'énergie finale de 50 % pour 2050
- substitution de la part des énergies renouvelables dans la consommation brute de 23 % mini dès 2020 et 32 % mini dès 2030.

Il est précisé que les territoires lauréats bénéficieront d'une aide financière à hauteur de 80 % des dépenses éligibles liées à la démarche TEPOS avec un plafond de 180 000 euros pour 3 ans.

Le dossier de candidature tel qu'il est proposé pose les bases d'une politique énergétique qui visera à

- renforcer la sensibilisation et la prise en compte par les citoyens, les associations, les entreprises, les collectivités et les élus aux enjeux de sobriété et d'efficacité énergétiques et de production d'énergie renouvelable locale
- créer une mission énergie pour co-construire la planification énergétique territoriale
- se doter de moyens pour faciliter la mise en œuvre d'actions concrètes pour le territoire

ENJEUX DE LA CANDIDATURE

| Secteurs d'activités | Description des enjeux |
|--|--|
| Bâtiment résidentiel (public / privé) | - Lutter contre la précarité énergétique, très présente sur le territoire - Conforter les actions de sensibilisation et de conseils sur les dispositifs existants porté par l'espace info énergie à destination |

| | |
|--|---|
| | <p>de la population et des élus</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les performances énergétiques des logements communaux - Travailler en concertation avec les communes sur le déploiement de politique de réhabilitation des logements en centres-bourg (propriétaires occupants et propriétaires bailleurs) |
| <p>Patrimoine et services de la CdC</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Conforter la direction DD avec la création d'une mission énergie en privilégiant une action de soutien transversale aux autres directions. - Sensibiliser et former les services de la CdC à la mise en œuvre de la transition énergétique dans les projets - Assurer et animer la remontée et le partage d'expériences de tous les acteurs pour améliorer l'état des connaissances et fédérer les acteurs publics, privés et citoyens. - Réhabiliter le parc bâti intercommunal (siège + bâtiment technique) - Réhabiliter les groupes scolaires de la CdC |
| <p>Agriculture</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Conforter le travail en réseau entre la CdC, (pôle éco/solidarité/développement local), la Chambre d'Agriculture, Interbio Nouvelle Aquitaine, croissance bio et tous les acteurs présents sur le territoire - Travailler sur la création de valeur ajoutée à partir des productions locales - Poursuivre le développement du bio et des circuits-cours - Travailler sur le développement de sources de productions d'énergies renouvelables à partir des déchets de la biomasse (Méthanisation, granulés de bois...) |
| <p>Industrie – entreprises Tertiaire (privé)</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Proposer des actions de sensibilisation dédiées aux entreprises pour réduire leur facture énergétique et la production de GES dans le cadre de la production, des déplacements du personnel et des transports. - Conforter le travail en réseau entre la CdC, (pôle éco/solidarité/développement local), association d'entreprises et entreprises - Développer la filière locale en lien avec les ENR et les constructions économes et performantes au niveau énergétique via les entreprises et artisans du bâtiment (label RGE...) - Travailler avec la filière bois locales sur la revalorisation de leurs déchets pour la production d'énergie |
| <p>Mobilité - transport</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'offre d'éco-mobilité sur le territoire - Développer l'intermodalité - Poursuivre le développement du réseau de bornes de recharge |

| | |
|-----------|--|
| | <p>électrique sur le territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Revoir le parc automobile et la gestion des déplacements au siège de la CdC |
| Urbanisme | <ul style="list-style-type: none"> - Intégrer les enjeux de la transition énergétique et de l'éco-mobilité dans le SCoT à l'occasion de sa prochaine révision - Intégrer ces enjeux dans l'aménagement de chacune des communes du territoire par le biais d'actions concrètes inscrites dans leur PLU puis à l'échelle de la CdC au travers du PLUi pour assurer une prise en compte homogène à l'échelle du territoire complet. - Lancer la révision du PLH avec un enjeu fort sur la rénovation énergétique, l'utilisation et la production d'énergies renouvelables en priorisant les logements en centres-bourgs des pôles pour regrouper la population au plus près des services et des moyens de transports à développer. |

En conséquence, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire :

- d'affirmer l'engagement du Conseil Communautaire en faveur de la transition énergétique,
- d'autoriser Monsieur le Président à déposer le dossier de candidature de l'Appel à Projets TEPOS,

Départ de MM. BENOIST, GROLLEAU et PILET avant le vote.

Départ de MM. CHARPENTIER et FOUQUET, avant le vote .

- Pour : 93
- Contre : 2
- Abstention : 0

Environnement

FDGDON 17 : projet de convention pour la lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles 2017

La prolifération des ragondins et des rats musqués dans les zones humides est source de nuisances et de dégradations pour les cultures, les fossés et les routes par le creusement de galeries dans les endiguements.

Dans le cadre de la protection et de la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, la Communauté de Communes des VALS de SAINTONGE soutient les projets visant à réduire les nuisances sur l'environnement et les milieux naturels.

De son côté la Fédération Départementale des Groupements de défense contre les Organismes

Nuisibles de la Charente-Maritime (FDGDON 17) et ses Groupements Intercommunaux de Défense contre les Organismes Nuisibles (GIDON) mènent des actions continues et régulières de lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles. En 2016, **6 510** animaux ont été éliminés sur le territoire de la CDC des VALS de SAINTONGE grâce à leurs actions.

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes, dans le cadre de convention d'objectifs, soutient financièrement les actions de lutte contre ces rongeurs organisées par la FDGDON 17.

L'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 précise que « l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée. Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 fixant le seuil à 23 000 €

Il convient donc de préciser par convention les modalités de la participation financière de la CDC des VALS de SAINTONGE ainsi que les objectifs de ce programme.

Conformément au projet de convention ci-joint, le montant des actions et prestations réalisées par la FDGDON 17 pour l'année de 2017 s'élèverait à un montant de 38 980,00 €. Cette dépense est éligible, pour l'année 2017, à une subvention du Conseil Départemental de la Charente-Maritime à hauteur de 30 % du montant total des actions soit 11 694,00 €.

En conséquence, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de participation financière pour la lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles pour l'année 2017 ci-jointe avec la FDGDON 17 pour un montant de 38 980,00 €
- de solliciter une subvention correspondant à 30 % du montant des actions soit 11 694,00 € auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime,
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Départ de Messieurs Pilet, Grolleau et Benoît à 19h40 avant le vote.

Départ de Monsieur Charpentier avant le vote.

Départ de Monsieur Fouquet avant le vote.

Départ de Monsieur Wiciak avant le vote.

- Pour : 94
- Contre : 0
- Abstention : 0

Administration générale

Cyclad - déchetterie de Saint-Savinien - avenant au procès-verbal de mise à disposition

Monsieur le Président expose que le Président du Syndicat Mixte Cyclad sollicite dans le cadre de l'exercice de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés », la mise à disposition d'un terrain jouxtant la déchetterie de Saint-Savinien afin de procéder à son extension et ainsi permettre son réaménagement.

Ladite parcelle située à Jamette – 17350 Saint-Savinien, est cadastrée BB 55.

Pour ce faire, il est nécessaire de signer un avenant au procès-verbal de mise à disposition de la déchetterie de Jamette.

En conséquence, Monsieur le Président, propose au Conseil Communautaire :

- de valider la mise à disposition auprès du Syndicat Mixte Cyclad de la parcelle mentionnée ci-avant,
- de l'autoriser à signer l'avenant N°1,
- de prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Départ de Messieurs Pilet, Grolleau et Benoïst à 19h40 avant le vote.

Départ de Messieurs Charpentier, Fouquet, et Wiciak avant le vote.

- Pour : 94
- Contre : 0
- Abstention : 0

Ressources humaines

Régime indemnitaire - modification de la délibération

Monsieur le Président informe le conseil communautaire qu'il convient de procéder des modifications aux délibérations cadres instituant le régime indemnitaire des agents de Vals de Saintonge Communauté.

Monsieur le Président propose les modifications suivantes :

- modification de la délibération cadre instituant le RIFSEEP :
 - extension au cadre d'emploi des adjoints du patrimoine

Montant IFSE

| ADJOINTS DU PATRIMOINE | | MONTANTS ANNUELS | |
|------------------------|---|------------------|--------------|
| GROUPES DE FONCTIONS | EMPLOIS (A TITRE INDICATIF) | MONTANT MINI | MONTANT MAXI |
| Groupe 1 | Encadrement de proximité, responsable d'équipe, sujétions, qualifications | Néant | 11 340 € |
| Groupe 2 | Agent d'exécution, animateur | Néant | 10 800 € |

Montant CIA

| ADJOINTS DU PATRIMOINE | MONTANTS ANNUELS |
|------------------------|------------------|
|------------------------|------------------|

| GROUPES DE FONCTIONS | EMPLOIS (A TITRE INDICATIF) | MONTANT MINI | MONTANT MAXI |
|----------------------|---|--------------|--------------|
| Groupe 1 | Encadrement de proximité, responsable d'équipe, sujétions, qualifications | Néant | 1 260 € |
| Groupe 2 | Agent d'exécution, animateur | Néant | 1 200 € |

- modification de la délibération cadre instituant le régime indemnitaire de la filière médico-sociale
 - extension au cadre d'emploi des puéricultrices
 - extension au cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture

Prime de service

Décret n° 96-552 du 19 juin 1996

Elle est attribuée sur la base d'un crédit global représentant 7,5 % des traitements budgétaires bruts des personnes concernées en fonction, appartenant aux cadres d'emplois ci-après :

- Puéricultrices
- Auxiliaires de puériculture

L'attribution individuelle ne pourra excéder 17 % du traitement brut de l'agent

Indemnité de sujétions spéciales

Décret n° 98-1057 du 11 novembre 1998

Elle est instaurée au profit du cadre d'emploi des :

- Puéricultrices
- Auxiliaires de puériculture

Cette prime peut être versée aux agents exerçant soit :

- dans des établissements d'accueil et de soins des fonctions comportant des sujétions particulières, liées à la permanence et au contact direct avec les malades,
- soit dans les crèches, haltes garderies, centres de PMI, centres médico-sociaux, centres de consultation pour nourrissons des fonctions comportant des contraintes liées aux difficultés d'ordre social des enfants pris en charge.

Son montant annuel représente 13/1900ème de la somme du traitement brut annuel et de l'indemnité de résidence et sera donc réévalué en même temps que le traitement.

Prime d'encadrement

Décret n° 92-4 du 2 janvier 1992

Elle peut être attribuée aux cadres d'emplois et selon les taux définis ci-après :

- Puéricultrices (directrices de crèche) : 91,22

Montant mensuel de référence (en euros) au 1er mars 2007

En conséquence, Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- de procéder aux modifications des délibérations cadres relatives au régime indemnitaire et d'étendre le bénéfice de leurs dispositions aux grades et cadres d'emploi ci-dessus mentionnés,
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.
- Pour : 94
- Contre : 0
- Abstention : 0

Projets

Dojo communautaire - Acquisition immeuble situé à Beauvais Sur Matha

Le Président rappelle à l'Assemblée Délibérante que par délibération du 11 juin 2015, le dojo situé à Beauvais sur Matha a été déclaré d'intérêt communautaire.

Afin que celui-ci puisse faire l'objet d'une réhabilitation par Vals de Saintonge Communauté, il est nécessaire au préalable d'en faire l'acquisition.

L'immeuble en question appartient à la SA d'HLM Immobilière Atlantic Aménagement sise à La Rochelle.

Il est précisé qu'une convention de mise à disposition à titre gratuit avait été signée entre la commune de Beauvais Sur Matha et ladite société afin de donner la possibilité à l'association locale de judo de disposer d'un lieu pour son activité.

Ledit immeuble se trouve sur une parcelle de terrain cadastrée section ZK n°191 située au milieu d'un lotissement de maisons d'habitation appartenant également à ladite société. De ce fait, il sera nécessaire qu'une division parcellaire puisse être réalisée préalablement à la vente par la SA Atlantic Aménagement afin de céder à Vals de Saintonge Communauté uniquement le bâtiment et sa voirie de proximité puisque la voirie desservant l'ensemble du lotissement ainsi que les espaces verts seront cédés à la commune de Beauvais Sur Matha.

La SA d'HLM Immobilière Atlantic Aménagement propose de céder le bien à l'euro symbolique sachant que la valeur nette comptable de celui-ci s'élève à environ 77 000 €. Les frais liés à cet achat sont à la charge de l'acquéreur.

En conséquence, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire :

- de procéder à l'acquisition de l'immeuble sus mentionné appartenant à la SA d'HLM Immobilière Atlantic Aménagement pour l'euro symbolique,

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2017.

Départ de Messieurs Pilet, Grolleau et Benoïst à 19h40 avant le vote.

Départ de Messieurs Charpentier, Fouquet, Wiciak avant le vote.

- Pour : 92
- Contre : 0
- Abstention : 2

Tourisme

Désignation d'un membre pour représenter le territoire à l'Assemblée Générale de Charentes Tourisme

Les Conseils Départementaux de Charente et de la Charente-Maritime ont validé fin 2016 le principe de rapprochement entre les Comités Départementaux du tourisme de Charente et de la Charente-maritime. Ce processus de fusion-crédation va aboutir à la constitution d'un nouvel établissement « Charentes Tourisme » intervenant en tant que comité départemental du tourisme sur ces deux départements, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017.

Pour mémoire, Vals de Saintonge Communauté est représentée au Conseil d'Administration de Charente-Maritime-Tourisme par Monsieur René Escloupier en tant que titulaire et par Madame Delaunay en tant que suppléante. Par délibération du 28 septembre 2015, les statuts de CMT ont fait évoluer la représentation du territoire, en conséquence Monsieur Bizot a été également désigné.

Conformément à l'article 6 des statuts du nouveau Comité départemental « Charentes-Tourisme », les organismes publics ou parapublics sont représentés dans le collège n°2. Le nombre de membres est porté à 6, à savoir 3 membres de chacun des deux départements.

Dans cette nouvelle assemblée générale, seul un représentant de Vals de Saintonge Communauté est prévu.

En conséquence, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire :

- de désigner Monsieur René Escloupier pour représenter Vals de Saintonge Communauté,
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Départ de Messieurs Pilet, Grolleau et Benoïst à 19h40 avant le vote.

Départ de Messieurs Charpentier, Fouquet, Wiciak avant le vote.

- Pour : 94
- Contre : 0
- Abstention : 0

La séance est levée à 20H40

Le Président,

Jean-Claude GODINEAU